

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 70 (1978)
Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'USS et l'information

L'information est comprise dans les réformes que le congrès de l'Union syndicale suisse de 1972, à Saint-Gall, a décidé d'entreprendre. Une première esquisse de transformation de la presse syndicale a été soumise aux délégués lors des assises suivantes, qui se sont tenues à Bâle, en 1975. Sur la base des décisions prises sur les bords du Rhin, une commission ad hoc a été chargée d'étudier le problème. Elle l'a fait de manière très approfondie. Le résultat de son travail, après avoir été examiné et mis au point par le Comité syndical, a été consigné dans un document intitulé «Rapport concernant la création d'un journal de l'USS». Ce rapport est un complément à celui publié dans la Revue syndicale N° 4/1978 au sujet de la réforme des structures. Car il paraît évident que les deux choses sont étroitement liées. On ne saurait en effet procéder à des changements d'ordre structurel, afin d'accroître l'efficacité de l'organisation, sans revoir en même temps la question, fort complexe d'ailleurs, de l'information. Celle-ci doit satisfaire à deux exigences essentielles: fournir le plus grand nombre possible de renseignements aux affiliés et donner connaissance de la position syndicale à l'endroit des problèmes économiques et sociaux à l'opinion publique. A cet égard, dans un régime démocratique, l'information fait partie des moyens de lutte dont disposent les travailleurs pour faire aboutir leurs revendications. Elle doit donc être traitée avec le plus grand soin par les responsables syndicaux, à tous les niveaux.

Le rapport que nous reproduisons dans ce numéro de la Revue doit servir de base de discussion dans les fédérations et les cartels cantonaux, en vue de la préparation du débat qui aura lieu à ce propos au prochain congrès de l'USS, à l'automne 1978, à Lugano. A cet effet, nous avons procédé à un «tirage à part». Les commandes de ce dernier peuvent être adressées au secrétariat de l'USS, à Berne.

J. Clz